

## **Soyez bienvenus dans notre club : Verticlub, la section escalade des ET !**

### **Historique**

Fondée en 1899, notre société a plus de 120 ans. Cent vingt ans passés à arpenter tous les sentiers de la région mais aussi à grimper sur nos belles falaises depuis 1927 avec l'ascension de La Petite Aiguille dans la Calanque d'En Vau.

### **Quelques informations**

#### ➤ **Séance d'essai :**

Il est possible de faire une séance d'essai en salle sous réserve de votre niveau (à voir avec l'initiateur responsable) ; il faut être assuré, soit en ayant la licence FFME soit une licence découverte FFME (un jour - 6€), nous nous chargeons de l'instruire en ligne le jour de la séance d'essai (venez en tenue de sport et avec votre matériel si vous en avez, dans le cas contraire, nous pouvons le prêter). Venez vers **18h50** au Palais des Sports à Toulon (**le jeudi à partir du 07 septembre**), nous vous y accueillerons. Attention : respect des règles sanitaires en vigueur.

#### ➤ **Nos séances d'escalade** sont encadrées par des initiateurs, que ce soit :

en Salle Artificielle d'Escalade au Palais des Sports de Toulon le mercredi de 20h00 à 22h00 réservé aux grimpeurs autonomes (niveau minimum passeport jaune de la FFME) ou le jeudi de 19h00 à 22h00 (à partir de 20h00 pour les grimpeurs autonomes) ; • en falaise le samedi, le jeudi ou le mardi (bimensuelles) ; • ponctuellement le dimanche toute la journée, le week-end ou pour des séjours en montagne selon la saison.

#### ➤ **Les tarifs individuels** pour la saison 2023/2024 :

##### • **Tarifs club :**

de 18 à 25 ans ou conjoint => 21 € d'adhésion au club plus 10 € de droit d'entrée (première inscription) ;

à partir de 26 ans => 28 € d'adhésion au club plus 10 € de droit d'entrée (première inscription) ; •

##### **Tarifs licences :**

à partir de 18 ans => 74 € à 84 € de licence FFME sauf famille et jeunes ;

jusqu'à 17 ans => 61,50 € à 71,50 € de licence jeune FFME ;

pour une famille, à partir du 3<sup>ème</sup> membre, 45,50 € à 55,50 € de licence famille FFME.

#### ➤ **Pour une inscription définitive :**

• un certificat médical de moins d'1 an lors de la première inscription (mention de non contre-indication

à la pratique de la montagne et de l'escalade) puis tous les 3 ans (sauf alpinisme) ;

• 2 photos de type identité ;

• fiche d'inscription complètement & lisiblement remplie (transmise sur place) ;

• un chèque ;

• si vous êtes déjà licencié : copie de votre licence en cours de validité.

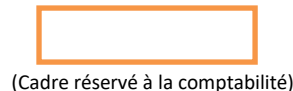
#### ➤ **Pour toute information complémentaire**, n'hésitez pas à téléphoner au **07.88.45.80.87**

**Lionel DIETRICH - Responsable de Verticlub, la section escalade des ET**



# FICHE D'INSCRIPTION 2023-2024

Valable du 01/09/2023 au 31/08/2024



(Cadre réservé à la comptabilité)

Remplir très lisiblement en CARACTERES D'IMPRIMERIE

N° ADHERENT		ADRESSE	
NOM			
PRENOM		CODE POSTAL	VILLE
DATE DE NAISSANCE		ADRESSE E-MAIL	
SEXE (F/M)	ACTIF ou RETRAITE (A/R)	TEL. FIXE	TEL. PORTABLE
PROFESSION (actuelle ou ancienne)		PERSONNE A CONTACTER en cas d'accident	
		NOM Prénom :	N° de Téléphone :

**CATEGORIE** (Voir au verso) .Si vous êtes conjoint (cat. 2), indiquez le nom de l'adhérent (cat. 1) de référence -----

<b>DROIT D'ENTREE</b>	Tout nouvel adhérent (sauf mineur)	<b>10 €</b>	
-----------------------	------------------------------------	-------------	--

<b>RANDONNEE</b>	<b>COTISATION E.T.</b> (avec assurance RC-DC) <b>MAIF</b>	Catégorie 1	<b>33 €</b>	
		Catégorie 2 (n°adh.< 8237, conjoint et 18-25 ans)	<b>25 €</b>	
<b>MARCHE NORDIQUE</b>	<b>LICENCE FFRP</b> (avec assurance RC-DC)	Individuelle <b>IRA</b>	<b>28 €</b>	
		Familiale <b>FRA</b> (3 personnes et plus)* Impression et envoi de licence par les ET	<b>56 €</b>	
<b>LONGE-COTE</b>	<b>ABONNEMENT au magazine</b> « <b>PASSION RANDO</b> »	Cocher	<b>10 €</b>	
<b>LOISIRS</b>	Loisirs uniquement, sans activité sportive – assurance RC-DC MAIF comprise. Droit au bulletin.		<b>10 €</b>	

<b>ALPINISME</b> <b>ESCALADE</b> <b>SKI</b> <b>TRAIL</b> <b>VIA FERRATA</b>	<b>COTISATION E.T.</b>	Catégorie 1	<b>28 €</b>	
		Catégorie 2 (n°adh.< 8237, conjoint et 18-25 ans)	<b>21 €</b>	
	<b>LICENCE FFME</b> (avec assurance RC-DC) <b>Base/Base +/Base ++)</b>	Adulte	<b>74/77/84 €</b>	
		Jeune (moins de 18 ans)	<b>61,5/64,5/71,5 €</b>	
		Familiale * (à partir de la 3e personne)	<b>45,5/48,5/55,5 €</b>	
	<b>OPTION SKI (voir Nota 1 au verso)</b>	<b>5 €</b>		

<b>PIECES A JOINDRE A CETTE FICHE</b>	Toutes activités (sauf Loisirs) : <b>certificat médical</b> d'aptitude à l'activité pratiquée. Nouveaux adhérents : <b>2 photos</b> d'identité. Licenciés dans un autre club : <b>photocopie de la licence</b> obligatoire **.
---------------------------------------	--

<b>REGLEMENT</b>	<b>Date :</b>	<b>Par</b> <b>Chèque</b>	<b>En</b> <b>Espèces</b>	<b>Total à Payer</b>	
------------------	---------------	-----------------------------	-----------------------------	----------------------	--

\* Pour les adhésions familiales, remplir autant de fiches que de personnes

\*\* Les licences de fédérations autres que la FFRP et la FFME ne sont pas acceptées

**N'OUBLIEZ PAS DE  
REmplIR ET SIGNER  
L'ATTESTATION AU  
VERSO →→→**

**ENVOI DU BULLETIN A DOMICILE ? OUI  NON**

# INDICATIONS PRATIQUES POUR BIEN REMPLIR LE FORMULAIRE

## 1 – DETERMINEZ VOTRE CATEGORIE pour connaître le montant de votre cotisation

Catégorie 1	Tarif plein	Adhérent majeur individuel, premier adhérent d'un couple ou adhérent chef de famille
Catégorie 2	Tarif réduit	Numéro d'adhérent inférieur à 8237, conjoint d'un adhérent (les deux conjoints doivent avoir le même domicile) ou adhérent âgé de 18 à 25 ans.
Enfant de moins de 18 ans	Gratuit	Randonnée uniquement, accompagné par un membre de sa famille adhérent.

## 2 – CHOISISSEZ VOTRE LICENCE SPORTIVE

**N.B. :** Les licences sont envoyées directement par les fédérations aux licenciés. L'Association n'effectue ni impression ni envoi de celles-ci. Si vous n'avez pas d'adresse email pour recevoir votre licence, vous pouvez utiliser l'adresse email d'une tierce personne non adhérente FFR

<b>Randonnée pédestre (incluant randonnée sur neige avec raquettes), Marche Nordique et Longe-Côte</b>	Individuels ou couples	FFRP Individuelle <b>IRA</b>
	Familles d'au moins 3 personnes	FFRP Familiale : tarif forfaitaire pour l'ensemble de la famille <b>FRA</b>
<b>Alpinisme Randonnée Alpine Escalade (mur ou falaise) Via Ferrata Ski (piste- fond – randonnée) Trail</b>	Majeurs	FFME licence Adulte
	Mineurs	FFME licence Jeune
	Familles : 3 <sup>ème</sup> personne et suivantes	FFME Familiale (tarif réduit à partir de la 3 <sup>ème</sup> personne)

**Nota 1:** La licence FFME ne couvre le ski (fond, piste, randonnée ou hors-piste) que si l'option **FFME ski est souscrite**. La licence FFME couvre aussi la randonnée pédestre et les raquettes. Elle est valable en France et au sein de l'Union Européenne.

**BULLETIN DE L'ASSOCIATION :** les 4 bulletins trimestriels sont envoyés à domicile sur demande (voir recto).

**Attention ! Un seul bulletin par famille.**

**ESPACE ADHERENTS :** Sur notre site web ([et83.free.fr](http://et83.free.fr)) – Vos identifiants sont vos **Nom Prénom** suivi des 4 ou 5 chiffres après le tiret de votre n° d'adhérent (sociétaire).

**IMPORTANT :** Il est indispensable d'avoir sur soi, lors des sorties : carte VITALE, carte d'identité, carte de groupe sanguin, carte d'adhérent et nom de la personne à prévenir en cas d'accident.

## **ATTESTATION A REMPLIR PAR TOUS LES ADHERENTS (sauf Loisirs)**

Je déclare

- Être en bonne condition physique et ne pas suivre de traitement médical pouvant m'interdire la marche notamment en terrain accidenté (hors randonnées bien-être)
- M'engager à être convenablement équipé(e) pour les activités auxquelles je participerai
- M'être informé(e) du fonctionnement de l'Association (statuts, règlements et consignes diverses)
- M'être informé(e) des garanties de l'assurance collective MAIF et de celles liées à la délivrance de ma licence

**Signature**

**AUCUN REMBOURSEMENT, MEME PARTIEL, NE SERA EFFECTUE EN COURS D'ANNEE QUELLE QU'EN SOIT LA RAISON**

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées aux responsables de l'Association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser au secrétariat de l'Association.

## Questionnaire de santé Adulte « QS-SPORT »

Ce questionnaire de santé est destiné aux personnes majeures. Il permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour obtenir ou renouveler votre licence sportive compétition au sein de la Fédération Française de la montagne et de l'escalade selon les règles énoncées dans le règlement médical.

Durant les 12 derniers mois	OUI	NON
Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexpliquée ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Avez-vous eu une perte de connaissance ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
A ce jour		
Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc..) survenu durant les 12 derniers mois ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Prenez-vous un traitement anticoagulant (Xarelto <sup>®</sup> , Coumadine <sup>®</sup> , Eliquis <sup>®</sup> , Préviscan <sup>®</sup> ...) ou un traitement antiagrégant plaquettaire (Aspirine protect <sup>®</sup> , Kardegic <sup>®</sup> , Plavix...) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Etes-vous épileptique ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

### Si vous avez répondu NON à toutes les questions :

Pas de certificat médical à fournir. Simplement attestez, selon les modalités prévues par la fédération, avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de renouvellement de la licence.

### Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :

Certificat médical à fournir. Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.

8-10 quai de la Marne - 75019 PARIS

T. +33 (0)1 40 18 75 50

F. +33 (0)1 40 18 75 59

[www.ffme.fr](http://www.ffme.fr)

## LA DURÉE DE VALIDITÉ DU CERTIFICAT MÉDICAL DE NON CONTRE-INDICATION À LA PRATIQUE DES ACTIVITÉS DE LA MONTAGNE ET DE L'ESCALADE

Vous vous posez des questions sur la durée de validité des certificats médicaux.

### Rappel de la réglementation :

Lors de sa première licence, le futur licencié présente un certificat médical datant de moins d'un an au club.

Celui-ci est valable 3 saisons à partir de la date où il a été présenté au club (et non à compter de la date indiquée sur le certificat médical), sous condition, lors du renouvellement de licence, d'avoir répondu non à l'ensemble des questions du questionnaire de santé. Si le licencié a répondu oui à au moins une question du questionnaire, il devra fournir un nouveau certificat médical.

En revanche, le certificat médical alpinisme doit être renouvelé chaque saison pour une pratique au-dessus de 2 500 mètres avec une nuit à cette altitude ou au-dessus.

Si le club souhaite simplifier la gestion des certificats médicaux, rien n'empêche la demande d'un certificat médical annuel pour toutes activités.

### Quelques exemples :

Un certificat médical datant d'octobre 2019 et qui est présenté au club en septembre 2020 reste-il valable pour les 3 saisons 2020-2021, 2021-2022 et 2022-2023 ?

*Oui, le début de validité des 3 ans commence à partir de la présentation du certificat médical au club (septembre 2020) et non à la date inscrite sur le certificat médical.*

*Le prochain certificat médical sera exigé pour la saison 2023-2024.*



Un certificat médical fourni en octobre 2017, est-il toujours valable pour la saison 2020-2021 ?

*Non, le certificat médical a déjà été utilisé 3 saisons (2017-2018, 2018-2019, 2019-2020). Le licencié doit donc présenter un nouveau certificat médical pour la saison 2020-2021.*



## ATTESTATION DE SANTÉ

Je soussigné(e),  Madame  Monsieur \_\_\_\_\_,  
atteste avoir renseigné le questionnaire QS-SPORT Cerfa N°15699\*01 et avoir  
répondu par la négative à l'ensemble des rubriques.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_\_\_.

Signature :

---

### Attestation parentale pour les mineurs :

Je soussigné(e),  Madame  Monsieur \_\_\_\_\_,  
représentant légal de \_\_\_\_\_,  
atteste avoir renseigné le questionnaire QS-SPORT Cerfa N°15699\*01 et avoir  
répondu par la négative à l'ensemble des rubriques.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_\_\_.

Signature :